

REVUE AFRICAINE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES



INDEXATION



zenodo

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

ASCI Asian Science Citation Index

REVUE SEMESTRIELLE - N° 007 / JUIN 2025

ISSN : 1987-1520

Tel. : 00223 7073 99 99

E-mail : revueafricaine@yahoo.com

Site Web : www.centreacaris.net

Présentation de la Collection

La Revue des Sciences Sociales et Politiques est une collection périodique spécialisée du Centre Africain de Recherche et d'Innovations Scientifiques (CARIS) et de ses partenaires dans le but de dynamiser et diffuser la recherche en sociologie du travail, sociologie des médias, histoire de la sociologie, sociologie de l'environnement, sociologie de la culture, sociologie de la connaissance, sociologie de l'économie, sociologie de la santé, sociologie de la religion, politique comparée, science administrative, administration publique, relations internationales, diplomatie, stratégies, management, philosophie politique, droit de la guerre, et en droit des territoires terrestres, maritimes et aériens.

Les objectifs généraux de la revue portent sur la valorisation et les échanges des données de la recherche en Afrique à travers le partage des résultats d'avancées et découvertes en sciences sociales et politiques, le croisement des informations, le compte rendu d'expériences et la synthèse des données d'observations.

Son objectif spécifique est d'impliquer la recherche sociologique dans la gestion politique de la société civile afin d'établir une synergie entre réalités sociales et institutions publiques.

EQUIPE EDITORIALE

Directeur de Publication

Dr Baye DIAKITE (Maitre de conférences)

Directeur Adjoint

Dr Alhassane GAOUKOYE (Maitre de conférences)

Comité scientifique et de lecture

Pr Mahamadé SAVADOGO (Professeur des Universités, Philosophie politique, Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Issa N'DIAYE (Professeur des universités, Philosophie politique, Bamako, Mali)

Pr Jean Maurice MONNOYER (Professeur des Universités, Philosophie-métaphysique Aix-Marseille I, France)

Pr Isabelle BUTERLIN (Professeur des Universités, Philosophie, Aix-Marseille I, France)

Pr Akissi GBOCHO (Professeur des Universités, Philosophie, Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire)

Pr Abdoulaye Mamadou TOURE (Professeur des Universités, Philosophie-Société, UGLC SONFONIA, Conakry, Guinée)

Pr Jacques NANEMA (Professeur des Universités, Philosophie, Joseph Ki Zerbo, Ouagadougou, Burkina-Faso)

Dr Mamoutou Karamoko TOUNKARA (Maitre de Conférences, Sociologie, FASSO, Ségou, Mali)

Dr Nacouma Augustin BAMBA (Maitre de Conférences, Philosophie politique, FSHE, Mali)

Dr Souleymane KEÏTA (Maitre de Conférences, Philosophie politique et morale, FSHE, Mali)

Dr Tamba DOUMBIA (Maitre de Conférences, Sciences de l'éducation-Société, FSHSE, Mali)

Dr Ibrahim CAMARA (Maitre de Conférences, Sciences de l'éducation-Société, ENSup, Mali)

Dr Sigame Boubacar MAIGA (Maitre de Conférences, Philosophie politique et sociale, ENSup, Mali)

Dr Iba Bilina BALLONG (Maitre de Conférences, Philosophie, Lomé, Togo)

Dr Fousseyni TOURE (Maitre-assistant, Anthropologie, I.P.U, Bamako, Mali)

Dr Mody SISSOKO (Maitre-assistant, Sociologie-Education, ENSup, Mali)

Dr Diala DIAKITE (Maitre-assistant, Sociologie, ENSup, Mali)

Dr Moussa COULIBALY (Maitre-assistant, Sociologie, FSHSE, Mali)

Dr Yacouba COULIBAY (Maitre-assistant, Philosophie, FSHSE, Mali)

Rédacteur en chef

Dr Sigame Boubacar MAIGA

Comité de rédaction

Dr Yacouba COULIBALY(Mali) Dr Françoise DIARRA (Mali)

Mr Mahmoud ABDOU(Mali) Dr Drissa FOFANA (Mali)

Dr Adama MARICO (Mali) M. Souleymane COULIBALY (Mali)

Secrétariat de la revue

M. Souleymane COULIBALY

Équipe technique

M. Fousseyni BAGAYOKO (Mali), M.Dindy TRAORE (Mali)

SOMMAIRE

NANA Firmin

- L’ancrage de la démocratie en Afrique : entre défis cognitifs et défis politico-institutionnels.....1

Bassy KANOUTE

- Inégalités salariales et disparités régionales au mali : une analyse de la distribution des revenus à travers l’indice de Gini.....32

Salifou SANGARÉ

- La réforme du dialogue social en Afrique de l’Ouest francophone : analyse comparée des HCDS du Burkina Faso et du Sénégal53

L'ANCRAGE DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE : ENTRE DEFIS COGNITIFS ET DEFIS POLITICO-INSTITUTIONNELS

NANA Firmin

Dr. Science politique
Attaché de Recherche

INSS/CNRST-Burkina Faso
nafirmin@gmail.com

Résumé :

Bien que la démocratie demeure encore le régime idéal de gouvernance revendiqué par une forte majorité des citoyens africains, son ancrage dans les univers socioculturels et politiques africains comporte toujours de très grands défis à relever. Les défis cognitifs et les défis politico-institutionnels sont mis en exergue ici pour caractériser et expliquer la problématique de l'ancrage de la démocratie en Afrique. Les défis cognitifs évoqués expliquent les difficultés liées à la démocratisation des ordres sociaux africains du fait des effets « pervers » de la thèse de l'extranéité ou de l'inadaptation de la démocratie en Afrique et des perceptions des citoyens africains sur l'aptitude de la démocratie à favoriser la satisfaction de leurs aspirations socioéconomiques. Quant aux défis institutionnels et politiques, ils traduisent les modes par lesquels certaines dynamiques institutionnels et certaines interactions dans les champs politiques africains parviennent à desservir l'enracinement de la démocratie. Cela conduit à soutenir que les connaissances scientifiques, les perceptions citoyennes, la nature des dynamiques institutionnelles et les modes d'expression des intérêts dans les jeux politiques constituent des paramètres à considérer quand il s'agit de promouvoir la démocratie en terre africaine.

Mots clé : Démocratie, ancrage, institutions, adaptation culturelle, perceptions citoyennes, rationalités politiques.

The anchoring of democracy in Africa: between cognitive challenges and politico-institutional challenges

Abstract :

Although democracy still remains the ideal regime of governance claimed by a large majority of African citizens, its anchoring in the African socio-cultural and political worlds still poses very great challenges to overcome. The cognitive challenges and the institutional and political challenges are highlighted here to characterize and explain the problem of anchoring democracy in Africa. The cognitive challenges mentioned explain the difficulties linked to the democratization of African social orders due to the "perverse" effects of the thesis of foreignness or the unsuitability of democracy in Africa and the perceptions of African citizens on the ability to democracy to promote the satisfaction of their socio-economic aspirations. As for the institutional and political challenges, they reflect the ways in which certain institutional dynamics and certain interactions in African political fields manage to undermine the rooting of democracy. This leads us to maintain that scientific knowledge, citizen perceptions, the nature of institutional dynamics and the modes of expression of interests in political games constitute parameters to consider when it comes to promoting democracy on African soil.

Key words : Democracy, anchoring, institutions, cultural adaptation, citizen perceptions, political rationalities.

Introduction

De tous les régimes politiques, la démocratie paraît être celui qui a le plus de prépondérance dans les imaginaires sociaux aujourd’hui. La démocratisation des ordres sociaux est fortement revendiquée par les citoyens au détriment des autres régimes politiques. Les justificatifs de l’universalisation de l’esprit démocratique se traduisent par l’effectivité d’un basculement du paradigme de l’individu-sujet vers le paradigme de l’individu-citoyen fortement appelé à « participer aux affaires de la cité » (P. Ardent et B. Mathieu ; 2016 : 153). Revendiquer la manifestation de l’ordre démocratique dans les relations entre gouvernés et gouvernants revient à considérer que les libertés individuelles et collectives constituent l’exclusif canal pour l’atteinte de l’épanouissement des citoyens. Aucunement, la contrainte d’où qu’elle vienne ne devrait être la force motrice de ses actions et de ses décisions.

Bien que les sciences sociales s’inscrivent généralement dans une logique d’explication et de compréhension du fait social, cette perspective fonctionnaliste peut aussi expliquer l’intérêt des analystes pour le fait démocratique. Il faut reconnaître que le concept de démocratie a tellement fait l’objet d’une pluralité de réflexions (L. Vanin-Verna : 2009 ; A.Yao : 2012) que sa sémantique n’a plus trop besoin d’éléments nouveaux de connaissance. Le sens et les éléments constitutifs de la démocratie ne font plus l’objet de grands débats théoriques et scientifiques sauf qu’ils sont souvent définis en fonction des échelles d’observation adoptées par les analystes. Philosophes, sociologues, anthropologues, juristes, historiens, bref, la plupart des chercheurs en sciences sociales ont défini, en fonction de leur approche scientifique, ce qu’un tel concept pourrait renfermer.

Toutefois, un sens semble unanime et présent dans toute esquisse conceptuelle de la démocratie bien « qu’il ait semblé de tout temps difficile de donner une définition absolue de la démocratie et de fixer des limites précises aux formes que peut revêtir la souveraineté populaire » (J. H. Hallowell ;1954 : 202). Liée à son étymologie, la démocratie est vue comme une forme de gouvernement dans laquelle l’autorité émane du peuple. C’est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, dit-on. Ainsi, les régimes démocratiques ont pour essence le droit reconnu au peuple de désigner et de contrôler les gouvernants de la Nation (R. Dahl : 1998). Ce dit peuple tend à assurer aussi complètement que possible l’exercice du pouvoir par l’ensemble des citoyens. Aussi, le modèle démocratique propose une société où il ne devrait pas subsister de distinctions d’ordres et de classes avec des individus socialement égaux (R. Aron :1965). Ainsi, plusieurs dimensions sont considérées dans le concept de démocratie. Elle « désigne un régime, une organisation sociale, une philosophie, un idéal (...).

Et la légitimité du régime repose sur le fait que le pouvoir législatif découle de l'autorité du peuple et se fonde sur son consentement » (M. Grawitz ; 2000 :114).

En plus de désigner un régime, la démocratie peut aussi se saisir comme un modèle de société (L. Vanin-Verna ; 2009 :87). Cette dimension plurielle conduit à penser à l'existence de typologie dans le fait démocratique. Il est question de démocratie politique (gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple), de démocratie directe où le peuple se réunit pour se gouverner lui-même, de démocratie semi-directe avec un peuple conservant les moyens de contrôle, de démocratie représentative fondée sur l'exercice du pouvoir par des représentants élus par le peuple et bien d'autres types en lien soit avec le libéralisme économique caractérisé par le primat de l'individu sur la collectivité soit avec le centralisme économique dans lequel la collectivité a une forte prépondérance sur l'individu.

Vu comme un « ensemble des éléments d'ordre idéologique, institutionnel et sociologique qui concourent à former le gouvernement » (J.-Y Domargen et D. Mouchard ; 2010 : 45), le régime démocratique peut s'appliquer de façon variable d'un groupe social à un autre tout en prenant soin de donner aux citoyens l'impression d'une participation égalitaire aux décisions liées à la vie de la collectivité (R. Dahl : 1998). Ayant l'avantage de consacrer le principe de la souveraineté populaire, de promouvoir la liberté d'opinion et d'expression et de garantir la possibilité de manifester son désaccord avec le pouvoir en place (J.-Y Domargen et D. Mouchard : 2010), cet idéal semble constituer, de plus en plus, l'une des valeurs les plus revendiquées par les populations africaines tout comme celles des autres continents. Les besoins de liberté d'expression dans les différents aspects de la vie sociale et les sentiments de participation égalitaire à la vie collective sont en permanence exprimés par les individus. De plus, les citoyens africains ont l'impression que la démocratie évite le basculement du pouvoir d'Etat sous l'emprise des autocrates abusifs. Ils pensent aussi que la démocratie leur assure plus de droits fondamentaux que les autres régimes ne peuvent garantir et que la démocratie leur garantit un espace substantiel de liberté individuelle et préserve leurs intérêts fondamentaux (R. Dahl :1998).

Ces vertus sont d'autant plus exprimées et reconnues que les projets de société proposés par les autorités politiques les inscrivent parmi les principaux axes de gouvernance des Etats dont elles ont la responsabilité. Aujourd'hui, rare sont les agendas politiques dans lesquels ne sont pas inscrites les réformes institutionnelles pour l'ancrage de la démocratie dans la vie sociale africaine. On constate de plus en plus que la qualité de la gouvernance démocratique ou encore la bonne ou mauvaise gouvernance a tendance à constituer un indicateur de viabilité et de performance des pays. Les relations bilatérales et multilatérales sont aussi affectées par la

qualité des institutions démocratiques des pays concernées. Et l'avènement de coups d'Etat dans certains pays africains sont aussi devenus facteurs de rupture et de suspension diplomatique avec certains pays occidentaux accordant de l'importance aux impératifs démocratiques (Union Africaine : 2007).

Malgré cette profonde aspiration des citoyens africains pour une gestion démocratique de la cité, il est constaté que l'Afrique continue de vivre des situations de difficile ancrage de cette forme de gouvernance. Entre l'idéal démocratique voulu et les pratiques politiques des gouvernants, l'écart demeure encore grand. L'implémentation du projet démocratique fait face à une pluralité et une diversité d'obstacles comme si l'Afrique serait moins compatible avec les régimes démocratiques (J. Ki-Zerbo : 2004) ; conduisant à parler de la propagation d'un certain mal démocratique sur le continent africain (C. Bouquet : 2004). Entre espoirs et enthousiasmes, les dynamiques démocratiques sont souvent facteurs de crises et de dysfonctionnements sociopolitiques et le projet démocratique tant recherché devient souvent plus liberticide. Ce phénomène de « mal démocratique » est même dénommé « démocrature » par certains pour désigner ainsi une sorte de « dictature maquillée » et de démocratie truquée. La démocrature est une sorte d'habillage institutionnel (multipartisme officiel, élections permanentes soit transparentes soit biaisées, etc.) qui recouvre cependant de véritables méthodes et pratiques dictatoriales » (A. Yao ; 2012 :45).

La récurrence des modifications des constitutions et des coups d'Etat, la permanence des fraudes électorales dans plusieurs régimes dits démocratiques font comprendre que l'ancrage de la démocratie en terre d'Afrique subsaharienne continue d'être un mythe de Sisyphe. C'est aussi le constat d'une « démocratie de façade » (C. Bouquet : 2004) caractérisée par des restrictions à connotation ethnique et morale, d'un usage intéressé des référendums, de révisions intéressées des constitutions, de la triche sur les résultats, des retards dans la distribution des cartes d'électeurs etc. En somme, ce qui est observé s'apparente à la manifestation d'un mauvais usage de la démocratie par des acteurs plus motivés par l'atteinte de leurs intérêts spécifiques au détriment de l'intérêt général (C. Bouquet : 2004).

Bien que le jeu démocratique soit accepté dans les principes, celui-ci est généralement émaillé par des pratiques non démocratiques permettant aux chefs d'Etat sortants de se maintenir au pouvoir. Ceux-ci ne s'empêchent même pas de faire usage de la violence face aux contre-pouvoirs dynamiques. Dans certaines situations, les transitions démocratiques sont sabotées par la violence militaire et politique et certains gouvernants se « cachent » derrière les armées et faire ainsi émerger des « militaires incontrôlés » qui utilisent des formes de violence soit contre l'opposition soit pour saboter les institutions démocratiques. Parfois, l'ouverture

démocratique se révèle quasiment impossible du fait de l'occurrence des guerres civiles ou des affrontements ethniques (A.Yao ; 2012 :45).

Même si des cas de « démocratie effective » sont souvent constatés, cette tendance au « mal démocratique » dans la gouvernance des sociétés africaines demeure prépondérante (L. Gberie : 2012). La qualification de la majorité des systèmes politiques africains de « démocratie de façade » traduit la matérialité de cet ancrage difficile et conduit à faire le constat d'un « mauvais usage de la démocratie » (C. Bouquet : 2004) au profit d'intérêts particuliers et spécifiques. Illusion démocratique, édulcoration du réel démocratique ou envers de la démocratie en Afrique (C.M. Hougnikpo : 2004) sont autant de perceptions exprimées non seulement pour nier l'effectivité de la démocratie dans la majorité des pays africains mais aussi pour montrer la difficulté de considérer la démocratie comme système politique émancipateur des peuples africains. Le processus démocratique éprouve ainsi de sérieuses difficultés pour se manifester et laisse penser que « l'Homme africain nage dans des eaux troubles pour faire émerger l'homo democraticus moderne » (A.Yao ; 2012 :38). L'idéal de démocratie se trouve confronté à des difficultés de sa traduction en faits tangibles dans les univers sociopolitiques africains (Koffi T. N. : 2019). Le passage du système politique dit autoritaire à un système de compétition et de participation politique « ouvertes » demeure toujours difficile avec une persistance des pratiques néo-patrimoniales (M. Gazibo et C. Thiriot : 2009).

De la sorte, comment expliquer les difficultés liées à l'ancrage de la démocratie en milieu social et politique africain ? Ces difficultés s'expliquent-elles par la prépondérance d'un sentiment de rejet d'un modèle dit occidental de gouvernance démocratique car inadapté aux spécificités africaines ? Aussi, les citoyens ont-ils une perception de la démocratie comme un jeu intéressé pour une élite en quête de consolidation d'un certain pouvoir d'Etat (C. Bouquet : 2004 ; J. Ki-Zerbo : 2004) ? Faut-il aussi penser que le contexte sociopolitique et culturel est « mal préparé » à l'accueil de la démocratie (F. Akindès : 1996) ? Ce questionnement conduit à émettre le postulat selon lequel les diverses formes de difficultés démocratiques observées en Afrique sont justifiées par le fait que les projets d'ancrage de la démocratie dans les ordres sociaux continuent d'être confrontés à des défis d'ordres cognitifs, institutionnels et politiques. La vérification de cette hypothèse a exigé une revue documentaire et une collecte de données secondaires aussi bien qualitatives que quantitatives. Les données qualitatives proviennent d'entretiens réalisées lors des élections présidentielles et législatives de novembre 2015 et de la participation de l'auteur à des séminaires et colloques tant sur le phénomène démocratique que sur d'autres faits politiques impliquant la question de la démocratie. Quant aux données quantitatives, elles ont été fournies par les différentes enquêtes Afro baromètre organisées tant

au Burkina Faso que dans plusieurs pays africains. Ces méthodes de collecte des données ont permis d'accéder aux matériaux nécessaires pour la présente réflexion qui expose, d'une part, les défis cognitifs (1) et, d'autre part, les défis institutionnels et politiques (2) de l'ancrage démocratique en Afrique.

1. Défis cognitifs de l'ancrage démocratique en Afrique au prisme de la thèse de l'extranéité et des perceptions sociales

Les défis cognitifs font référence aux connaissances scientifiques sur effets de l'extranéité ou de l'inadaptation de la démocratie en Afrique (1.1) et aux perceptions citoyennes sur la démocratie en Afrique (1.2).

1.1 Des effets de la thèse de l'extranéité ou de l'inadaptation de la démocratie en Afrique

Le débat sur l'inadaptation de la démocratie avec les réalités socioculturelles et politiques africaine continue de structurer le champ et le jeu politiques dans le sud saharien. Dans ce débat, certains postulats évoqués semblent avoir des effets désobligeants sur la matérialisation de l'idéal démocratique dans les interactions entre gouvernants et gouvernés. L'un de ses postulats est celui de l'extranéité de la démocratie dans le système politique africain. Ils sont nombreux à considérer que les valeurs relatives au fait démocratique demeurent étrangères à l'Afrique. Celle-ci devient une institution vue comme importée et aux antipodes des institutions politiques africaines qui lui sont antérieures. Ce prétexte du caractère « exogène » est avancé pour expliquer le difficile ancrage de la démocratie en contexte socio politique africain (C. Bouquet : 2004 ; F. Akindès :1996 ; J. Ki-Zerbo : 2004 et 2008 ; L. Sylla : 2006). La démocratie qu'on veut instaurer n'est pas en adéquation avec le contexte sociologique africain et les mentalités politiques qui y prédominent. Celle-ci n'aurait pas de prise avec les réalités socio-politiques locales, dit-on. Au fait, « l'instabilité politique et les difficultés de fonctionnement de la démocratie dans maints pays en voie de développement nous montrent bien qu'il ne suffit pas de transposer les conditions, les institutions et les grands principes de la démocratie pour obtenir un régime démocratique. Des tensions ou contradictions peuvent apparaître entre les valeurs universelles et permanentes de la démocratie et les valeurs particulières et contextuelles de la société où l'on tente d'implanter la démocratie. Car l'universalité des principes et valeurs de la démocratie ne saurait conduire automatiquement à une universalisation des pratiques démocratiques » (Sylla L., 2006 :8).

Le mal démocratique constaté n'est-il pas le rejet d'une logique politique caractérisée par son extranéité culturelle ? Les réponses tendent de plus en plus vers l'affirmative et leur pertinence est difficilement remise en cause d'autant plus que le type de démocratie voulue en Afrique s'apparente à une institution dont les caractéristiques n'ont pas de prise avec les réalités sociopolitiques locales. Ainsi, voudrait-on expliquer les situations d'instabilité politique, de difficultés de fonctionnement de la démocratie par une certaine inadaptation des régimes démocratiques en Afrique (L. Sylla : 2006). Comme si les valeurs universelles de la démocratie s'incorporaient difficilement dans le réceptacle relatif au contexte sociopolitique et culturel africain. Vouloir universaliser l'idéal démocratique devient alors une initiative périlleuse et porteuse de conflits ou de crises socioéconomiques et politiques.

Ce qui est alors étranger, c'est plutôt le modèle choisi de démocratie du fait de sa distance avec les spécificités socioculturelles et politiques d'Afrique. Cela peut expliquer la tendance de certains analystes à insister sur la nécessité de parvenir à une certaine « tropicalisation » de la démocratie en Afrique subsaharienne. Les acteurs de l'implémentation du projet démocratique en Afrique devraient, ainsi, considérer l'univers socioculturel et historique africain. Cette tropicalisation implique la prise en compte de deux principales variables que sont l'histoire et la culture quand il s'agit de l'ingénierie des institutions démocratiques africaines. Ces deux variables confirment l'utilité d'agir en harmonie avec les réalités socio-culturelles, historiques, économiques, politiques, religieuses spécifiques aux différentes sociétés africaines. Ce qui engendre une variabilité dans l'implémentation des valeurs. Et bien que la valeur puisse être universelle, les pratiques pour sa matérialisation ne peuvent que s'adapter au contexte ou à l'environnement social qui veut l'accueillir. Les approches historicistes, tout comme celles culturalistes, fournissent alors une lecture spécifique du réel démocratique en ayant à l'esprit que « toute pensée, toute connaissance, toute valeur, toute vérité est le produit d'une histoire et se trouve liée, comme telle, à une situation historique déterminée » (Encyclopedie universalis ; 1996 : 510).

En faisant une « sociologie de la construction démocratique » en Europe, G. Hermet (1986) aboutissait à l'idée que la naissance des systèmes démocratiques émane d'antécédents sociaux multiples. L'émergence de ces systèmes s'est opérée sous l'effet de variables telles que la culture, la religion, l'économie et le politique ; révélant ainsi une certaine relativité et une contextualité dans les logiques d'émergence de la démocratie en Europe et en Amérique du Nord. D'où le constat d'une diversité de dynamiques démocratiques dans les européens, voire dans le monde. Vouloir une universalisation de ce régime politique n'implique pas automatiquement le triomphe d'un seul modèle démocratique. Car l'émergence d'un modèle

démocratique donné est liée aux contextes socio-économiques, politiques, culturels et symboliques qui l'ont vu naître (F. Nana : 2007).

Démocratiser les ordres sociaux exige alors une adaptation socioculturelle dans les pratiques. Cela peut constituer le gage d'une harmonisation entre valeurs démocratiques et contexte social à transformer. En évoquant « l'universel démocratique » et ses « adaptations culturelles », B. Kaboré (2016) s'inscrit dans ces approches historicistes et culturalistes pour questionner l'instauration de la démocratie dans les sociétés humaines et africaines. Bien que la démocratie puisse se saisir comme une norme universelle, sa « domiciliation » ou le processus de son appropriation ne saurait l'être. La spécificité des groupes sociaux impose des particularités dans les pratiques relatives à la promotion de démocratie. Si le modèle d'une démocratie libérale peut convenir pour les systèmes sociaux occidentaux prônant le primat de l'individu sur la collectivité, elle aurait des difficultés d'ancrage dans les sociétés africaines dont les systèmes sociaux adhèrent fortement au primat de la collectivité sur l'individu. Ici déjà, le positionnement ou les représentations sociales de l'individu dans la société détermineraient fortement la nature des régimes politiques qui voudraient s'implanter.

Le gouvernement démocratique comporte cet impératif d'adaptation aux temps et aux lieux (A. De Tocqueville : 1990). Il s'agit d'une appropriation socioculturelle de l'idéal démocratique. Alors, le modèle occidental de démocratie ne saurait être la norme de toutes les structures sociopolitiques dans le monde (B. Parekh : 1992). Le libéralisme comme une vision occidentale de l'homme et de la société ne saurait, par conséquent, détenir la vérité dernière du politique. Chercher à éléver au rang de principe universel cette perception particulière de l'individu et de sa place dans la société devient problématique avec des effets dommageables sur la démocratisation de l'Afrique dont les représentations sociales sur l'homme sont différentes et dont le libéralisme n'est pas parmi les éléments constitutifs des fondements idéologiques africains.

Aussi, il est utile d'avoir à l'esprit que le contexte politique et socioculturel de chaque société peut éclairer le législateur dans la mise en œuvre du principe démocratique. La faiblesse de l'ancrage de la démocratie en Afrique provient aussi de cette volonté d'universaliser le modèle occidental. Chaque peuple ranime l'idéal démocratique à la lumière de son histoire et de sa culture (B. Kaboré : 2016 ; F. Akindes : 1996). La crise de la démocratie en Afrique serait, ainsi, une crise d'adaptation socioculturelle. En somme, ces théories historicistes et culturalistes traduisent que la démocratie est aussi un phénomène social et historique qui revêt des manifestations diverses dans le temps et dans l'espace.

En quoi le besoin de tropicaliser la démocratie constitue un défi pour l'ancrage démocratique ? L'histoire et la culture peuvent être utilisés comme des prétextes ou des alibis pour dévoyer la démocratie. Au nom de la relativité des valeurs et des spécificités socioculturelles, une démocratie de façade peut être instaurée en vue de consolider des dictatures, des logiques de captation de rentes économique et des stratégies de maximisations de gains privés au détriment de l'intérêt général. L'histoire et la culture sont aussi sollicitées pour faire soit de la propagande politique soit de la communication politique ou encore des instruments du jeu politique. Elles ont aussi été sollicitées pour orienter les comportements électoraux et pour brimer des minorités ethnolinguistiques et des catégories socioprofessionnelles. Quand on rejette des candidatures sur la base de l'appartenance ethnique, quand on vote un candidat sur la base de l'ethnie ou de la religion, il est évident qu'il y a toujours une prudence à observer quand il s'agit de la tropicalisation ou de l'adaptation socioculturelle et historique de la démocratie. Les rationalités des acteurs en interaction dans le champ politique sont aussi à considérer.

Les analystes ont aussi fait ressortir les effets du lien entre impératifs démocratiques et développement socioéconomique. Ainsi, l'implémentation des projets et programmes de développement ne s'accorderait pas avec l'effectivité des régimes démocratiques. La logique intellectuelle est donc de considérer que l'économie exerce un pouvoir de détermination sur le politique. Sur la base de ce primat de l'économique sur le politique ou de cette relation entre le développement économique et démocratie depuis les années 1960, il a été soutenu que les conditions économiques peuvent favoriser l'instauration d'une démocratie stable. Dans cette perspective, il y aurait des préalables économiques de la démocratie (S. M. Lipset :1959 ; R. Dahl :1998). Cette thèse des préalables économiques pense que la démocratie n'est qu'une conséquence, un produit du développement économique (G. Hermet :1986). Ainsi, « plus le niveau de vie d'ensemble d'une nation se trouve élevée, plus grandes sont les chances que s'instaure un régime démocratique » (S. M. Lipset : 1963 : 62). Et l'amélioration du PNB par habitant, de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'éducation favoriserait l'ancrage de la démocratie. Pour « l'école réaliste de la conditionnalité économique », il y a inéluctablement une opposition entre la démocratisation et le développement (G. Hermet : 1986) et la démocratisation atténuerait le développement socioéconomique. Ainsi, si un pays dit pauvre se lance dans le processus de démocratisation, il devient difficile pour les gouvernants d'arbitrer dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations qui auront tendance à privilégier leurs besoins immédiats au détriment de l'importance d'une croissance à long terme.

C'est un point de vue auquel adhèrent tant des penseurs que des hommes politiques qui le défendaient lors des forums internationaux (A. Sen : 2003).

Vu sous cet angle, à quoi sert de s'intéresser aux libertés politiques quand les contraintes économiques sont brutales ? Défendre la démocratie et le droit : voilà bien un luxe qu'un pays pauvre n'a pas les moyens de s'offrir, est-on à mesure de penser. Il faut, à cet effet, promouvoir en priorité les droits économiques des citoyens avant de porter un regard sur leurs droits politiques. Faut-il accorder une priorité au combat contre la pauvreté et la misère ou faut-il garantir les libertés politiques et civiles (A. Sen : 2003) ? Pour les tenants de cette thèse, la question ne se pose même pas. Il faut accorder de l'urgence aux besoins économiques d'abord même si d'autres pensent qu'il faut surtout considérer le réseau d'interdépendance associant les libertés politiques à la définition et la satisfaction des besoins économiques.

Certains pays asiatiques ont été cités en confirmation de cette thèse du primat du développement socioéconomique sur le développement politique et démocratique. Ces pays semblent avoir réalisé la croissance et le développement par la priorité accordée à l'implémentation des politiques économiques et éducatives. Une réforme foncière adéquate, un soutien public considérable aux investissements, une promotion de l'industrialisation et des exportations : tels ont été leurs priorités d'action et souvent sous la conduite de régimes autoritaires. Pour cette thèse dénommée « thèse de Lee » (Lee Kwan Yew, ex-premier ministre de Singapour, est considéré comme l'auteur de cette thèse), il n'y a pas de compatibilité entre démocratisation et développement socioéconomique. Une adhésion à cette thèse ne permet pas d'accepter le projet de développement démocratique comme une priorité par les pouvoirs publics africains. Elle constitue un véritable défi pour l'ancrage de la démocratie dans les pays où on considère qu'il faut d'abord s'intéresser aux politiques publiques matérialistes (nourrir, loger, éduquer et soigner les populations) avant de parler de liberté et de démocratie.

Certes, Sen évoque une autre thèse dite « troisième thèse » qui soutient l'effectivité d'une complémentarité entre démocratie et économie de marché portée par « l'école de la démocratie de marché » dont le postulat est que l'économie de marché peut apporter la garantie primordiale d'un avenir démocratique (G. Hermet : 1986). Toutefois, elle ne favorise l'octroi d'une priorité substantielle à la question démocratique. Ici, l'ancrage de la démocratie devient même le produit ou la conséquence de l'implémentation des politiques économiques et éducatives ayant pour but d'engendrer l'épanouissement socioéconomique des citoyens. Et c'est lorsque les égalités socioéconomiques se matérialisent qu'il est possible de parler de démocratie. Aussi, dans les dictatures respectant le marché, la promotion de la démocratie n'est pas inscrite dans les agendas institutionnels. Non seulement la démocratie y rencontre des

difficultés, mais aussi le développement économique escompté demeure invisible. Quoi qu'on dise, la démocratie n'est pas en position première dans la « hiérarchie des priorités » définie par ces pays. Souvent, les institutions internationales préfèrent même ces dictatures qui respectent le marché avec un goût quelque prononcé pour l'avènement de « soldats modernisateurs » au pouvoir comme dans les années 1960 et aujourd'hui en Afrique de l'ouest. De la sorte, certains coups d'Etat dans les pays pauvres ont eu le privilège d'être perçus comme des entreprises de modernisation économique sous la gouvernance de l'armée qui paraissait comme le corps dit « le mieux organisé » de la société. Entre la détention du monopole de la force publique et la perception d'un corps mieux organisé, le débat ne saurait s'estomper d'autant plus que les dérives de gouvernance ont aussi été engendrées par des militaires gouvernants.

En somme, les figures de la démocratie dans les relations entre développement socioéconomique et démocratisation sont plurielles. Elles proviennent des approches economicistes ou des approches culturalistes. Dans la perspective des approches economicistes, ces figures oscillent entre compatibilité et incompatibilité de la démocratie avec les besoins de développement socioéconomique. Ainsi, la démocratie est généralement vue comme la conséquence de la modernisation socioéconomique des Nations d'autant plus que, selon cette thèse, la démocratie ne saurait émerger qu'à l'issue de la réalisation du développement socioéconomique. La démocratie devient, ainsi, moins une réalité causale qu'un effet d'une cause. Les approches economicistes montrent aussi que la démocratie peut constituer un obstacle pour le développement économique du fait de la tendance qu'ont les citoyens de ne percevoir que leurs besoins immédiats ou de manifester des intérêts spécifiques dont la conciliation est souvent difficile.

A l'inverse, ces approches n'éludent pas la part contributive souvent substantielle de la démocratie dans le succès des politiques de développement socioéconomique. A cet effet, il a aussi été démontré que la démocratie peut constituer une valeur cardinale et impérative dans les processus de développement sous prétexte que le succès de l'identification et la conceptualisation des problèmes publics ou des aspirations populaires ne sont possibles qu'à travers un débat public démocratique favorable à la liberté d'expression.

Telles sont les figures émanant des approches economicistes du réel démocratique. Les thèses economicistes des préalables économiques, de l'antinomie ou de la complémentarité entre démocratisation et économie de marché accordent la priorité à la promotion des droits économiques des citoyens et considèrent que la promotion de l'économie favorise l'ancre de la démocratie. Ce qui revient à une préalable promotion de l'économie de marché pour qu'un avenir démocratique soit garanti et effectif. Une telle perspective atténue fortement

l'implémentation des projets de développement de la démocratie dans les cités africaines. Chez les défenseurs des approches historicistes et culturalistes, le modèle démocratique à implémenter devrait provenir des dynamiques des interactions internes aux sociétés et groupes sociaux. Pour eux, la légitimité du projet démocratique devra dépendre du niveau de sa provenance des réalités socioculturelles et politiques locales (F. Nana : 2016). Même si la valeur démocratique ne fait l'objet d'aucune contestation substantielle, les pratiques y relatives gagneraient à s'adapter aux contextes africains. Il est évident que les financements des projets et programmes de développement par les bailleurs de fonds sous condition d'ancrage de la démocratie ne favorise pas le succès de projet démocratique en Afrique. Il faut d'abord donner un sens à la démocratie, un sens qui favorise l'adhésion des citoyens au projet démocratique. Pour cela, le modèle dit « idéal » de démocratie est celui qui s'intègre avec harmonie dans l'architecture des valeurs prédominantes en Afrique.

1.2 Les problèmes de gouvernance démocratique comme une priorité invisible dans l'action gouvernementale selon les citoyens

Ici, l'intention est d'observer les perceptions et représentations sociales des citoyens burkinabè sur la démocratie. Toute chose permettant de déterminer, dans ces perceptions, des germes en lien avec les défis de l'ancrage de la démocratie tant au Burkina Faso qu'en Afrique subsaharienne. Dans cette saisine cognitive, la perception des problèmes de gouvernance démocratique comme une priorité invisible pour l'action gouvernementale et la pluralité de ses figures de la démocratie dans l'imaginaire des citoyens peuvent être considérées comme des défis pour l'ancrage démocratique en Afrique. Il est évident que les concepts de perceptions, de représentations, d'images sociales et bien d'autres y relatifs ont fait l'objet de réflexions en sciences sociales (P. Berger et T. Luckman : 1966 ; P. Mannoni : 1998 ; B. Lamizet et A. Silem : 1997 ; P. Bourdieu : 1998 ; G. Rocher : 1970 ; M. L. Rouquette et D. P. Rateau : 1998 ; F. Nana : 2005) et les définitions qui en ressortent sont diverses et multiples. Ceux-ci voudraient être saisis ici comme des manières de donner sens à une réalité à partir de sa manifestation et des expériences vécues par soi-même ou par ses semblables. La réalité concernée ici est le rapport des citoyens burkinabè au fait démocratique. Que peut signifier la démocratie pour les burkinabè et africains ? Aspirent-ils réellement à l'instauration de gouvernements démocratiques dans leur pays ?

En entame, il est essentiel de réaliser qu'un écart cognitif et sémantique peut exister entre les définitions officielles et techniques de la réalité et celles émanant des citoyens qui, à travers leurs différentes interactions, vivent ou expérimentent diversement la réalité. La construction des sens se faisant souvent sur la base des intérêts poursuivis et rationalités

exprimées. Ainsi, les gouvernants et les gouvernés peuvent percevoir diversement le même réel. Et cette hétérogénéité dans la perception ou dans la construction du sens de la réalité peut constituer un obstacle à l'appropriation et à l'implémentation des solutions publiques. Ainsi, est-il entendu que le besoin de promotion de la démocratie vise à faire « émerger peu à peu un système de valeurs associant liberté, droits de l'homme et citoyenneté » (E. Brisson ; 2009 : 5).

Du fait de son potentiel émancipateur de l'individu et de la société, la démocratie devient en permanence l'« horizon politique de toutes les sociétés» aujourd'hui. Toutefois, les enquêtes réalisées par « Afrobaromètre » (www.afrobarometer.org) font ressortir que le terme « démocratie » paraît étranger à une partie importante de la population burkinabè. Lors des entretiens, il avait été recommandé aux enquêteurs de conserver le mot « démocratie » en français. Il ne devra faire l'objet de traduction en langue locale que si l'enquêté ne savait ce que c'est et en avait besoin pour mieux répondre à la question qui lui est posée. L'intention était de voir si le mot a été compris en français ou si cette compréhension du mot n'a été possible que grâce à sa traduction en langue locale. En lien avec la connaissance du terme « démocratie », trois types de citoyens se laissent observés. Il y a les citoyens qui savent ce qu'est la démocratie quand il est évoqué en français ; il y a ceux qui ont eu besoin d'une traduction du mot avant de penser savoir ce que c'est et il y a ceux qui ne savent pas ce qu'est la démocratie même après sa traduction en langue locale. En 2015, il est ressorti que ceux qui ont eu besoin d'une traduction avant de savoir ce qu'est la démocratie et ceux qui n'ont pas su ce qu'est la démocratie même après une traduction en langue locale sont les plus nombreux ; soit 53,4% des enquêtés. On peut se baser sur ce fait pour évoquer peut-être le caractère exogène du concept de la démocratie dans les univers socioculturels d'Afrique subsaharienne. Quoi qu'il en soit, on peut émettre l'hypothèse de l'absence de ce concept dans la majorité des univers sociolinguistiques burkinabè. Même si la réalité de la gouvernance démocratique demeure effective dans les systèmes d'organisation sociopolitique des sociétés africaines (J. Ki-Zerbo : 2004), celle-ci n'est pas nommée par le terme « démocratie ». L'absence de concept n'est donc pas toujours absence de la réalité y relative.

Quant au rapport des citoyens au sens que peut revêtir la démocratie, il ressort que bien que traduit en langue locale, le quart (25,5%) des enquêtés au Burkina Faso n'ont pas été capable de dire ce que c'est que la démocratie. Pour ceux qui ont tenté une esquisse de sémantique (74,5%), on y trouve un répertoire de sens très vaste et variés avec environ 412 verbatims sollicités pour dire ce que c'est que la démocratie. Tandis que certains verbatims sont conformes au sens officiel et technique de la réalité démocratique, d'autres par contre semblent désigner plus des réalités en lien avec le développement socioéconomique. La catégorisation

de ces verbatims en lien avec le développement socioéconomique se structure autour des axes tels que l'absence de violence, la solidarité et l'entraide, l'effectivité de l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'emploi, la bonne gouvernance, la promotion des valeurs citoyennes, la tolérance culturelle, la liberté et le libertinage, l'absence de corruption, la paix, la cohésion sociale, le vivre ensemble et l'inclusion sociale.

Dans leur imaginaire, il y a une synonymie entre développement social et démocratie. Par conséquent, nombreux sont les citoyens qui attribuent à la démocratie un sens autre que celui qui est reconnu officiellement et technique. Et ils en parlent pour évoquer leur vision du pays, les problèmes qui les assaillent immédiatement, les vertus et qualités qu'ils aimeraient voir adopter par les burkinabè. Cette démocratie, telle que vue du « haut » est souvent distincte de la démocratie telle que perçue par le « bas » (S. Hagberg, L. Kibora et al., 2017 ; S. Hagberg, L. Kibora et G. Körling (dir), 2019). « Il y a leur démocratie et il y a notre démocratie », dit-on souvent. A y voir de près, ceux qui s'approchent de la sémantique reconnue ont des perceptions relatives aux libertés individuelles et collectives, au partage du pouvoir, au gouvernement pour/par le peuple, au vote et à l'Etat de droit. Le constat principal est que la majorité des citoyens ont des perceptions qui sont aux antipodes du sens exact de la démocratie. Pour eux, la démocratie est confondue avec l'amélioration des conditions de vie. La leçon est qu'il faudra œuvrer à une réelle appropriation de la réalité démocratique par une partie non moins importante des gouvernés.

Encore faut-il savoir si le besoin d'ancrage de la démocratie dans la vie sociopolitique et économique constitue vraiment une priorité pour les africains. En d'autres termes, quels choix font-ils entre la nécessité de satisfaction des besoins sociaux et économiques et le besoin de démocratisation des interactions sociales ? Parmi les problèmes les plus importants et pour lesquels le Gouvernement devrait agir en priorité selon les burkinabè, ceux en lien avec le besoin de démocratisation des ordres sociaux ne se retrouve pas parmi les premières priorités exprimées par les enquêteurs. De la 21^e position qu'il occupait en 2008, il est en 18^e position en 2012 avant de se retrouver en 2015 à la 25^e position, en 17^e position en 2017, en 20^e position en 2019 et en 14^e position en 2022. Entre 2008 et 2022, le besoin de démocratisation des ordres sociaux selon les citoyens a connu une amélioration de son positionnement ; soit de 21^e rang en 2008 au 14^e rang en 2022. Il y a tout de même un besoin de démocratie qui s'amplifie chez les citoyens. Toutefois, la nécessité d'une action gouvernementale au profit de la démocratisation ne se trouve pas parmi les dix premières priorités telles qu'exprimées par les citoyens. Agir pour la démocratie et les droits humains est, certes, revendiquée ; toutefois sa priorité est perçue comme relative pour les citoyens. Le regard des enquêtés du Burkina Faso est plutôt porté vers

la nécessité pour le Gouvernement d'agir constamment en faveur de l'accès à l'eau, de l'accès à la santé, de la promotion de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté, de l'accès à l'emploi, de l'accès à l'éducation, de lutte contre l'insécurité et la criminalité, de l'agriculture en priorité.

Les burkinabè sont plus préoccupés par des questions matérielles d'amélioration des conditions de vie que par des questions de développement démocratique. Entre le pain et la liberté, les probabilités de choix du pain sont apparemment plus fortes que celles liées aux choix de la liberté. Ce qui confirme le dicton selon lequel « ventre creux n'a point d'oreilles ». Cependant, la promotion d'un environnement démocratique ne constitue-t-elle pas un préalable pour l'amélioration du vécu quotidien des individus ? Au fait, ne pas situer les problèmes de démocratie et de droits politiques parmi les premières priorités auxquelles doit s'attaquer le gouvernement ne traduit pas forcément l'expression d'une faible considération pour la démocratie. Par rapport aux autres types de gouvernance, les burkinabè, voire les Africains, ont une préférence prononcée pour la gouvernance démocratique. Ils aspirent fortement à une effective démocratisation des ordres sociaux en Afrique et les Gouvernements non démocratiques sont de plus en plus rejetés. Toutefois, c'est une aspiration qui se matérialise difficilement et qui conduit à faire dire à beaucoup de citoyens que plusieurs pays africains ne sont pas encore une pleine démocratie. Ils continuent de considérer que l'ancrage de la démocratie rencontre toujours des problèmes soit mineurs soit majeurs. Ils la perçoivent comme venant d'en « haut » sans une prise réelle avec leurs réalités sociales locales.

En somme, les raisonnements en faveur du caractère exogène de la démocratie dans les univers socioculturels et linguistiques subsahariens sont encore prépondérants. Non seulement, la réalité de la démocratie n'est pas nommée dans les univers sociolinguistiques et culturels africains ; mais aussi la négation même de sa compatibilité contextuelle continue d'être exprimée. Par ailleurs, nombreux sont les citoyens qui attribuent à la démocratie une sémantique aux antipodes de ce qui est reconnu officiellement et techniquement. Ainsi, concept méconnu de la démocratie, incapacité citoyenne de définir la démocratie ou attribution d'un sens erroné à la démocratie : tant d'évidences moins favorables à la réception citoyenne de la démocratie. La majorité des africains sont aussi plus préoccupés par des questions matérielles d'amélioration des conditions de vie que par des questions de développement démocratique, comme mentionné ci-haut. Le choix du « pain » est fait avant le choix de la « liberté ».

Dans les perceptions négatives, les thèses généralement avancées sont que la démocratie est un produit d'importation ; qu'elle n'est pas adaptée aux réalités africaines. Certains citoyens considèrent aussi qu'elle est inefficace comparativement à une dictature dit « éclairée » et

qu'elle n'est pas facteurs d'insertion professionnelle. Il ressort aussi que la démocratie favorise l'émergence de la mauvaise gouvernance, de la corruption, de la médiocrité et de la crise sécuritaire dans les sociétés africaines et burkinabè en particulier. Autant de clichés moins favorables à l'ancrage de la démocratie tout comme à son rejet par certains Burkinabè ou Africains (M.-G. A. Loada : 2023). Il est évident que qu'un tel rapport cognitif à la démocratie peut constituer un obstacle pour le projet de démocratisation des ordres sociaux en Afrique et au Burkina Faso.

Consolider la démocratie en Afrique exige de tenir compte des éléments de cognition (connaissances, perceptions et représentations sociales) dans les processus de matérialisation des décisions y relatives. Il est nécessaire de produire et d'instaurer des logiques démocratiques qui ont du sens pour les citoyens. Une démocratie dans laquelle ceux-ci se reconnaissent et dont les instruments de mise en œuvre émanent majoritairement de leur univers socioculturel. Il ne s'agit pas non plus d'un retour à une certaine démocratie qui aurait existé en terre africaine d'avant la période coloniale ; mais plutôt de fabriquer un projet démocratique qui tient compte des exigences de la démocratie dite universelle et qui s'ajuste aux réalités socioculturelles contemporaines locales. Pourquoi ne pas ajuster l'universel démocratique aux pratiques culturelles et politiques des sociétés africaines qui veulent se démocratiser ?

Dans la perspective de Joseph Ki-Zerbo, l'Afrique a besoin d'une démocratie qui consolide le lien social et prend en compte l'idée du primat de la collectivité sur l'individu au détriment d'une gouvernance qui promeut de l'individualisme. En plus de ce mode de tropicalisation de la réalité démocratique, celle-ci exige aussi non seulement de développer le sens de la responsabilité politique chez le leader africain mais de consolider une décentralisation qui matérialisent effectivement le transfert du pouvoir au peuple. Telle qu'observée actuellement, cette décentralisation a l'air de s'apparenter à une initiative exécutée par une autorité centrale soumise aux dictats des autorités financières internationales. Alors, comment une commune peut se donner des orientations politiques et économiques quand le pouvoir central n'est qu'une « caisse à résonnance des institutions internationales » ? Le projet démocratique africain devrait alors être le produit d'une combinaison de paramètres exogènes et de paramètres endogènes. L'endogène tant revendiqué aujourd'hui devra se voir comme un « système ouvert » faisant appel à un mixage des connaissances locales ou traditionnelles et de celles modernes et/ou exogènes afin de parvenir à l'élaboration de dispositifs techniques et institutionnels véritablement émancipateurs pour les peuples africains. La solution peut, ainsi, résider dans une action intelligente se mêlant avec des valeurs et des traditions encore pertinentes, prenant en compte des dynamiques actuellement en cours et ouverte à ce qu'il y a de pertinent dans

l'exogène. La consolidation du progrès démocratique, dans le sens de la prise en compte des aspirations populaires, en dépendrait. Tout cela montre que « la progression des idées et des pratiques démocratiques [exigent la réunion d'un] certain nombre de conditions favorables (...) Même si le nombre de citoyens acquis aux idéaux démocratiques venaient à augmenter très largement, d'autres conditions seraient encore requises pour que le processus de démocratisation puisse avancer » (R. Dahl ; 1998 :22).

2. Les défis institutionnels et politiques de l'ancrage démocratique en Afrique : entre instrumentalisation et jeux des intérêts sociopolitiques

Le postulat émis ici est de montrer comment les dynamiques institutionnels (2.1) et les jeux d'intérêts dans le champ politique (2.2) sont souvent des obstacles à l'ancrage démocratique en Afrique.

2.1 Les effets de l'instrumentalisation des institutions politiques sur l'ancrage démocratique en Afrique

Le projet démocratique, pour se matérialiser, a besoin de s'incorporer dans des dispositifs institutionnels érigés à cet effet. La démocratie comme institution a besoin d'institutions qui la portent et favorisent sa manifestation. Les défis institutionnels s'apparentent aux défis des institutions démocratiques quand il s'agit d'atteindre les objectifs et missions qui leurs sont assignées, de manifester leur raison d'être ou d'exister. Comme action de fonder ou de former, comme ensemble d'activité ou encore comme dispositif producteurs de sens et de significations (M. Grawitz : 2000), les institutions démocratiques font aussi l'objet d'une polysémie pouvant engendrer des crises de gouvernances du fait diverses perspectives adoptées par les divers acteurs. Ainsi, celles-ci peuvent s'accepter comme un ensemble de règles (lois, coutumes, prescriptions) organisant démocratiquement la société ou certaines instances sociales et permettant ainsi l'ancrage d'un régime dit démocratique. A travers les institutions qui lui sont spécifiques, l'intention démocratique voudrait que les rapports sociaux et les interactions sociales soient teintés de démocratie. De la sorte, les institutions démocratiques sont soit des institutions règles soit des institution organes. Elles sont aussi « inhérentes » du fait de posséder une individualité en interaction avec d'autres individualités (incorporation et personnification) et vivantes car se formant, fonctionnant et se transformant sous l'effet du droit institutionnel, du droit statutaire et du droit disciplinaire (M. Hauriou : 1896, 1906 et 1925 et É. Millard : 1995). Les institutions démocratiques sont alors vue comme des entités pouvant faire face à des défis liés à la réalisation de leurs différentes missions d'ancrage de la démocratie ou de promotion des manières démocratiques d'agir dans la société.

Les structures institutionnelles de la démocratie les plus évoquées sont le système judiciaire impartial, les élections, les partis politiques, l'assemblée législative élue par le peuple, le gouvernement constitutionnel (J.H. Hallowell : 1954). Le système judiciaire impartial règle les litiges conformément aux termes de la loi tandis que l'assemblée législative élue par le peuple établit les textes législatifs émanant de la volonté du peuple. Les partis politiques permettent la définition et l'exécution d'un système politique ouvert à tous alors que les élections présentent aux électeurs un choix de candidats représentant diverses opinions politiques ; permettant ainsi à la population de choisir les représentants et les dirigeants qu'elle veut. Quant au gouvernement démocratique issu de la Constitution, il veille sur l'application des lois (P. Ardent et B. Mathieu : 2016).

Ces institutions démocratiques jouent des rôles différents qui, sommes toutes, favorisent l'expression efficiente de la démocratie. Leur efficacité potentielle et naturelle persiste ; toutefois, la façon dont elles sont utilisées peut entraver les progrès démocratiques. Ce sont des dispositifs permettant de garantir les libertés des citoyens ; mais ces institutions sont aussi exposées à la « perversions ». De fait, l'esprit dans lequel ces institutions sont sollicitées est aussi important que les institutions elles-mêmes. Celles-ci exigent une certaine philosophie de vie en leur sein et autour d'elles (J.H Hallowell :1954). Par conséquent, l'effectivité de la vie démocratique dans un groupe social est la conséquence du mode de fonctionnement manifeste des institutions de la démocratie. Bien que la volonté de renforcer les capacités démocratiques semble être la chose la mieux partagée par toutes ces différentes institutions, on observe que les pratiques politiques de terrains laissent voir des difficultés d'expression démocratiques dans les contextes sociopolitiques africains. Et les écarts abyssaux entre les objectifs officiels des institutions démocratiques et leurs pratiques effectives sur le champ sociopolitique ne favorisent l'enracinement substantiel de la démocratie en Afrique.

Souvent, l'idéal de démocratie ne parvient pas à s'harmoniser avec le réceptacle qui le reçoit du fait des usages intéressés qui en sont faits par les différents acteurs ; expliquant ainsi certains cas de renversements démocratiques. Les principales institutions dont les dynamiques affaiblissent généralement l'enracinement de l'idéal démocratique sont principalement celles en lien la constitution, les organes en charges de l'administration électorale et les institutions en charge de l'intégration régionale. Le défi constitutionnel entravant l'ancrage démocratique est lié aux actions permanentes de modification des clauses constitutionnelles par les autorités politiques gouvernantes. A travers des logiques de ruse en vue de conserver le pouvoir d'Etat, les constitutions sont manipulées en vue d'octroyer des fondements légaux aux volontés de confiscation du dit pouvoir. La sacralité juridique des constitutions en Afrique résiste

difficilement à l'épreuve de la corruption des acteurs politiques et des dictats des plus forts qui ne s'empêchent pas de faire usage de la force publique pour atteindre leurs objectifs intéressés de maximisation des gains sociopolitiques. Pour WADEMOS (2023), résoudre la question du respect de la limitation des mandats constitue une alternative à poursuivre. Ainsi est-il utile de capitaliser les bonnes pratiques en matière de limitation des mandats et prévoir des textes juridiques y relatifs pouvant être intégrés dans l'arsenal constitutionnel des pays membres. C'est une initiative qui peut être prise par des institutions régionales comme la CEDEAO.

Concernant les organes en charges de l'administration électorale, elles sont accusées de ne pas publier les résultats issus effectivement des urnes. Le paradigme fonctionnaliste fait comprendre que ces dispositifs institutionnels de gestion des élections en Afrique ont été érigés en vue faire face aux différentes controverses sur la fiabilité des opérations électorales et l'acceptation des résultats que ces opérations produisent. Leur mission est surtout d'assurer transparence des élections et favoriser ainsi leur légitimité (F. Nana : 2007). Le problème c'est qu'elles se transforment souvent en « caisse de résonnance » des volontés des acteurs dominants. Les citoyens trouvent que ces institutions d'administration électorale sont généralement de connivences avec les gouvernants du moment afin de produire les résultats favorables aux autorités sortantes ou aux candidats entrants soutenus par les « forts politiques ou économiques ». Cela est d'autant plus perceptible pour les citoyens que leur confiance envers les élections et la démocratie demeure de plus en plus nulle ou faible. Les africains sont nombreux à ne pas avoir confiance aux institutions de la démocratie quand il s'agit de leur crédibilité ou de leur impartialité. Un tel déficit de confiance ne saurait favoriser un ancrage démocratique consolidé ; il peut même être un substrat favorable à l'émergence de modèles de gouvernance non démocratique.

Aussi, certaines postures des institutions en charge de l'intégration régionale rameraient à contre-courant des dynamiques démocratiques en Afrique. Pour le cas spécifique de la CEDEAO en Afrique de l'ouest, les citoyens sont nombreux à évoquer les différentes postures de cette institution en charge de l'intégration comme un éléments constitutifs du répertoire des entraves démocratiques. Ainsi, ont-ils l'impression que la CEDEAO demeure permissive ou laxiste face à des cas de dérives démocratiques dans son espace. Bien qu'il lui soit très difficile d'intervenir dans les affaires intérieures des pays qui la composent, son silence face aux modifications des constitutions en vue de la conservation permanente du pouvoir d'Etat intègre difficilement les imaginaires des citoyens africains. Ceux-ci ne s'empêchent pas de penser que la CEDEAO est plus utile pour les gouvernants et la conservation du pouvoir d'Etat que pour les gouvernés et la promotion de l'intégration des peuples (A.K. Gbetsogbe : 2022). Cette

perception est d'autant plus tangible que des OSC mettent en exergue la nécessité d'œuvrer à faire de la CEDEAO une véritable « Communauté du Peuple » et favoriser ainsi un certain rétablissement de la confiance entre elle et ses citoyens. Pour cela, il est utile pour la CEDEAO d'imprimer dans les imaginaires des Gouvernants les vertus de l'après règne et l'importance de respect des limites constitutionnelles. Un débat de sensibilisation peut être initié sur les sentiments d'incertitude de l'après règne chez les Gouvernants. Le besoin de chercher à demeurer au pouvoir peut provenir d'un tel sentiment (WADEMOS : 2023). Les présidents sortants veulent être rassurés d'une vie d'après règne moins infernale.

Aussi, Le cout de fonctionnement des institutions démocratiques peut défavoriser l'enracinement de la démocratie. Le caractère exorbitant des coûts de fonctionnement de ces institutions et leur provenance d'acteurs souvent « intéressés » suscitent des débats sur leur véritable indépendance. Ces paramètres paraissent avoir des effets négatifs sur l'indépendance et l'autonomie de ces institutions du fait des probabilité d'amincissement de leur marge de liberté quand il s'agit d'assumer leurs fonctions ou missions. Ils favorisent aussi leur récupération ou leur monopolisation institutionnelle par des acteurs dominants (gouvernants, autorités administratives et autorités politiques, partenaires financiers). De façon stratégique et du fait de leur captation par des acteurs politiquement intéressés, il ressort que certaines institutions démocratiques sont érigées en vue de produire des impressions tronquées d'innovation institutionnelle permettant de masquer le conformisme ou des cas de non démocratie. Ainsi est-il constaté que tandis que les acteurs prétendant à la domination politique considèrent la démocratie comme une ressource permettant de conquérir et d'accéder aux positions de pouvoir, les acteurs politiques dominants du jeu estiment que l'instrumentalisation de la démocratie permet de conserver des positions de pouvoir.

En somme, une démocratie animée par des institutions inadéquates se fragilise et se transforme souvent en un déficit démocratique. La nature de l'environnement institutionnel renseigne aussi sur la nature du régime politique en action quel que soit le niveau de son enrobement d'apparats démocratiques. En observant les défis institutionnels de l'ancrage démocratique en Afrique, il est possible de penser que les dynamiques démocratiques (démocratie et déficit démocratique) sont le produit de la nature des interactions entre l'idéal démocratique et les pratiques politiques dans la société qui veut se démocratiser. Quand ces interactions ne sont pas harmonieuses, il naitra un choc entre le contenu et le contenant démocratiques, entre l'idéal démocratique et l'institution devant le matérialiser ou le faire exister. L'histoire, le contexte, les rationalités des acteurs, l'hétérogénéité des intérêts peuvent

souvent s'exprimer de manière défavorable pour l'enracinement de la démocratie tant en Afrique qu'ailleurs dans le monde.

L'usage des institutions de la démocratie contre la démocratie est alors observé en permanence dans le champ politique africain. Celle-ci est parfois vue comme un instrument d'acquisition et de conservation du pouvoir d'Etat par les acteurs politiques. « Garantir les droits démocratiques sur le papier, dans la Loi ou même un document constitutionnel, ne suffit pas. Ils doivent être effectivement appliqués et (...) accessibles aux citoyens » (R. Dahl ; 1998 : pp.49-50). Si tel n'est pas le cas des dynamiques en cours, on peut penser que le projet d'ancrage de la démocratie tenterait de s'implémenter dans des univers qui ne sont pas socialement et politiquement favorables. Et les signes extérieurs de la démocratie qui s'observent ne seraient que des « costumes » d'un régime non démocratique. La ruse avec les institutions démocratiques est d'autant plus manifeste qu'elle favorise des « arrangements institutionnels » hybrides ni démocratiques ni autoritaires mais combinant à la fois le démocratique et l'autoritaire. Ces types de régime politique sont pluralistes dans les principes mais maintiennent les mécanismes informels de l'autoritarisme ; occasionnant ainsi la fermeture des systèmes politiques (K. J. Natielse : 2013) et la désaffection des citoyens pour la politique et la démocratie.

2.2. La dynamique du jeu des intérêts sociopolitiques comme facteur d'émergence de l'illusion démocratique en Afrique

L'illusion démocratique traduit une certaine ruse politique initiée, délibérément ou non, par les acteurs qui gouvernent en vue de la conservation du pouvoir d'Etat. Ainsi, font-ils un usage intéressé du pouvoir en vue de maximiser leurs gains et leurs rentes politiques. L'une des figures de cette illusion est d'œuvrer à l'érection d'institutions démocratiques sans toutefois leur fournir toutes les capacités et ressources optimales pour leur fonctionnement (K. J. Natielse : 2013). Ils sont nombreux les pays disposant d'un univers institutionnel prodémocratie et dont les pratiques politiques y sont aux antipodes de la démocratie (C.M. Houngnikpo : 2004). Le déficit de démocratie effective y est criard et les institutions démocratiques qui y sont érigées fonctionnent en vue de consolider la capture permanente du pouvoir d'Etat (J. Ki-Zerbo : 2004). Loin d'une consolidation démocratique, le répertoire d'actions démocratiques est utilisé pour produire plus de consolidation autoritaire ou pour fermer encore plus le système politique. A cet effet, bien que le modèle démocratique soit constitutionnellement accepté comme mode de gouvernance avec l'érection de la quasi-totalité des institutions y relatives, on observe que les autorités politiques du moment en font des « tonneaux vides » incapables d'assumer les rôles qui leur sont assignés. Le pouvoir qui devrait être détenu par les citoyens est alors confisqué

par un groupe minimal d'acteurs. C'est une démocratie dévoyée dans lequel il y a une sorte de concentration du pouvoir politique autour d'un acteur central et prépondérant. Ce qui engendre des réceptacles de nature démocratique avec des contenus ayant des allures d'autoritarisme.

Cela laisse voir un environnement sociopolitique institutionnellement démocratisées dans lequel les interactions ne sont pas démocratiques. L'esprit démocratique est ainsi sacrifié à l'autel des intérêts spécifiques exprimés par des acteurs politiques prépondérants. Il s'agit d'un usage intéressé de l'esprit et des institutions démocratiques pour atteindre des objectifs et finalités souvent non démocratiques voire dictatoriales. Et la démocratie devient plus un moyen qu'une finalité ou un idéal de gouvernance à implémenter. Cette réalité de l'usage intéressé de la démocratie par les acteurs ne favorise pas l'expression d'un jeu démocratique viable et crée dans les imaginaires collectifs et individuelles la perception d'une démocratie incapable de régir les ordres sociaux et politiques africains. Alors, il va de soi que l'ancrage démocratique soit problématique sous l'effet de cette perception.

Par ailleurs, l'ancrage de la démocratie en Afrique a été exigé comme une conditionnalité pour le financement des projets et programmes de développement. Telle fut la volonté de communauté internationale dans les années 1990, surtout après le discours de la Baule. Devenue ainsi un impératif normatif exogène, elle se laisse percevoir par les citoyens et politiques africains comme une imposition et non comme un produit des interactions sociales. C'est sous l'effet de la contrainte financière que des gouvernements africains ont adhéré à l'option d'une gestion démocratique dans les Etats africains. Par conséquent, les motivations de cette réception n'émanent pas de leurs profondes aspirations mais d'une stratégie de ruse politique en vue de mieux capter les rentes financières et économiques des acteurs internationaux, principalement des partenaires techniques et financiers. Cette stratégie de ruse politique a favorisé l'émergence d'une ingénierie institutionnelle consistant en l'érection de régimes comportant les apparences d'une démocratie bien que, dans les pratiques quotidiennes, ces régimes s'inscrivent le plus dans des logiques autoritaires, dictatoriales. A titre illustratif, la majorité des pays africains post-Baule disposaient d'une architecture institutionnelle prodémocratie favorable à leur acceptation par le système internationale. Mais, cette architecture institutionnelle prodémocratie étaient animée dans l'exclusif sens de maximiser les gains socioéconomiques et politiques spécifiques d'un groupe dont l'intention est de conserver le pouvoir d'Etat le plus longtemps possible.

Pour cette catégorie d'acteurs au sommet de l'Etat, l'ancrage de la démocratie ou la démocratisation des ordres sociaux ne faisaient pas partie des éléments constitutifs de leur agenda politique. C'est un fait qui a été observé dans le contexte sociopolitique burkinabè entre

1991 et 2014. A cette période, le Burkina Faso était considéré comme une des démocraties enviables en Afrique du fait de l'érection des grandes institutions démocratiques. Mais ces institutions démocratiques burkinabè ne disposaient pas toujours des ressources techniques et financières nécessaires pour leur fonctionnement (J. Ki-Zerbo : 2004). Il est évident qu'aucune institution ne soit naturellement efficace. L'institution vit ou meurt en fonction de son mode d'utilisation. Bien que constituant un dispositif de garantie de la liberté, elle peut aussi être exposée à la perversion (J.H. Hallowell : 1954) sous l'effet des intérêts et des rationalités des acteurs qui l'animent. L'esprit dans lequel l'institution est utilisée est aussi important que l'institution elle-même (F. Nana : 2016). Elle a besoin d'une certaine philosophie orientée vers la promotion des valeurs démocratiques.

Dans le Burkina Faso de la période 1991-2014, un équilibre a été recherché entre le besoin de conservation du pouvoir d'Etat et la nécessité de se conformer au discours de la Baule. Certes, les autorités ont érigé des institutions démocratiques selon les voeux de la communauté internationale ; mais elles les ont transformés en instruments de conservation du pouvoir d'Etat, en dispositifs de captation de rentes politiques, économiques et symboliques. Il en est ainsi du parlement burkinabè et la décentralisation (J. Ki-Zerbo : 2004). Situation faisant du Burkina Faso un pays démocratique au regard de l'existence des institutions y relatives. Ainsi, cette démocratie-là demeure dévoyée avec une volonté de concentration du pouvoir autour d'un individu. Loin d'être un idéal de gouvernance à revendiquer ou à implémenter, l'usage de la démocratie s'apparentait à un simple tremplin pour l'acquisition du pouvoir d'Etat ou pour l'enrichissement au Burkina Faso. Les besoins citoyens de démocratie sont donc dévoyés par des dirigeants autocratiques d'hier ayant eu le temps de se métamorphoser en « démocrates de façade ». Le discours de la Baule ne fut qu'une « prêche dans le désert » et les espoirs escomptés ne furent que vanité. Tel est l'effet de l'imposition d'un impératif politique par des acteurs extérieurs comme conditionnalité d'accès aux finances internationales comme si la démocratie aurait servi de prétexte pour appauvrir davantage politiquement et économiquement les Africains.

Alors que les Africains ont plus besoin d'une démocratie qui les sort de la pauvreté que d'une démocratie qui, bien que conforme au sens officiel reconnu, constitue une source de conflits et de désorganisation de leur univers social. L'autre élément caractéristique de l'illusion démocratique dans les jeux politiques africains est relatif au refus des gouvernants politiques africains de transférer effectivement le pouvoir au citoyen. Bien que se disant démocrates et serviteurs du peuple, les hommes politiques africains craignent toujours les citoyens dont les capacités politiques sont consolidées. L'esprit de la décentralisation qui veut transférer le

pouvoir vers le citoyen, vers la base ou encore vers la périphérie semble avoir été dévoyé par les gouvernants. Dans une logique de ruse politique et de consolidation de leur influence, ceux-ci œuvrent pour atténuer la pleine manifestation du jeu démocratique dans les communes. Les déficits en ressources techniques, matérielles et financières observés dans les collectivités locales peuvent se justifier par la volonté politique de ne pas « libérer » les citoyens et les communes. Loin d'être une opportunité de transfert du pouvoir au citoyen, cette dynamique de décentralisation laisse souvent voir des stratégies de captations de rentes politiques. Le projet de démocratisation des ordres sociaux dans les communes s'apparente à un prétexte visant officieusement la conservation du pouvoir politique.

Tel serait l'objectif latent et implicite des décentralisateurs animés par une volonté de confiscation du pouvoir politique en Afrique par des apparats démocratiques. L'illusion démocratique, c'est aussi le primat de la procédure au détriment de l'essentiel démocratique. C'est l'image d'un contenant démocratique vide d'un contenu substantiellement démocratique. Une insincérité démocratique engendrant généralement une crise de confiance entre gouvernés et gouvernants quand il s'agit de résoudre les problèmes des citoyens tels que le chômage, la pauvreté, la criminalité, la corruption etc. Et si la démocratie ne favorise pas un climat de confiance, il est évident que les citoyens soient perplexes sur son potentiel d'émancipation socioéconomique et veuillent tenter d'autres formes de gouvernance politique. De fait, il devient utile de saisir la démocratie comme un moyen ou un dispositif de gouvernance au service de l'émancipation de l'individu et de la collectivité.

Parmi les défis politiques, il est utile d'inclure les défis sécuritaires actuels dont les inadaptations dans leur gestion ont été brandis comme des prétextes pour l'occurrence de certains coups d'Etats. Non seulement la multiplication des attaques terroristes ne favorise pas l'organisation des élections dans les zones à fort défi sécuritaire ; mais aussi ces attaques ont poussé certains militaires à suspendre les ordres constitutionnels de certains pays pour l'organisation de coups d'Etat. En attestent les récentes destitutions non constitutionnelles des présidents démocratiquement élus au Mali, au Burkina et au Niger du fait de l'émergence d'une certaine crise dans la gouvernance des défis sécuritaires dans ces pays. Les satisfactions des impératifs sécuritaires sont les plus exigés par les citoyens au détriment des impératifs démocratiques. Les citoyens semblent même considérer l'utilité d'une certaine militarisation des ordres sociaux au profit de la paix dans la cité ; et la démocratie devient une exigence secondaire qui n'est utile qu'après la sécurisation et la restauration du territoire. La démocratie se percevant de plus en plus comme un obstacle contre les actions de promotion de la sécurité. Autrement dit, l'environnement sociopolitique peut conduire les citoyens à un sentiment de

rejet de l'ordre démocratique et d'acceptation des autres types de régime. Ceux-ci ont souvent l'impression que l'ordre démocratique conduit souvent à l'anarchie qui pourrait imposer aux pouvoirs publics la prise de décisions autoritaires qu'ils jugeaient utile pour ramener dans la quiétude. Dans les principes, « le bateau de la démocratie ne doit pas seulement pouvoir naviguer par temps calme ; il doit aussi conserver sa stabilité quand vient la tempête » (R. Dahl ; 1998 : 149). Les démocraties africaines survivent difficilement aux grandes crises sociales qui les remplacent par des logiques moins démocratiques de gouvernance ou de gestion de la cité. Le défi est de parvenir à l'instauration d'ordre démocratiques africains capables de traverser sans dommage les grandes tempêtes sociales.

Conclusion

Cette étude fait comprendre que la démocratie demeure encore la norme la plus revendiquée et le régime idéal de gouvernance pour les africains bien que son ancrage dans les univers socioculturels et politiques africains comporte toujours de très grands défis à relever. Au regard de ces défis, la tentation de penser que les déboires de la démocratie en Afrique peuvent émaner de son caractère exogène demeure grande. Et l'impression selon laquelle cette démocratie ne correspondrait pas aux réalités sociopolitiques locales prend de l'ampleur parmi les citoyens qui semblent aspirer à une démocratie qui ait du sens pour eux (F. Nana : 2016). Le mal démocratique africain se laisserait voir comme un problème de sens africain de la démocratie. Il est alors utile d'insérer dans l'imaginaire africain des percepts favorables à la dynamique démocratique tout comme il est utile de réaliser que la démocratie est aussi un principe universel dont les formes d'expression peuvent varier selon les pays et les structures sociopolitiques. Ce qui revient à considérer qu'il y a une certaine prudence à observer quand il s'agit de l'implémentation du projet démocratique.

Cette prudence devra s'observer aussi au niveau des interactions entre les sens et l'action démocratiques. La matérialisation de la démocratie peut, ainsi, dépendre des modes de perceptions citoyennes à l'endroit de cette démocratie. Même si la perception positive de la démocratie demeure prépondérante dans les imaginaires africains du fait des vertus des régimes démocratiques, on note que les citoyens ont tendance à en avoir un sens qui n'est pas toujours en adéquation avec les sens techniques et officiels reconnus. Pour eux, l'action démocratique consiste en l'amélioration des conditions de vie, en la promotion des valeurs auxquelles ils tiennent. Les projets d'ancrage de la démocratie n'auront de sens que lorsqu'ils manifestent ces objectifs-là. En d'autres termes, les croyances et les perceptions des citoyens sur le fait démocratique constituent un aspect non moins important à considérer. Il faudra surtout faire

des mentalités socio politiques locales des citoyens un appui pour la tropicalisation de l'ordre démocratique. Dans les choix électoraux en milieu rural africain, les variables telles que la parenté, la consanguinité, les relations inter claniques et inter castes jouent un rôle important. Cela nécessite un besoin d'ajustement entre les actions de développement démocratique et les réalités sociales vécues par les individus à la base. Et les citoyens veulent toujours avoir le sentiment d'être les véritables auteurs du choix de leurs élus. Par conséquent, l'utilité de parvenir à une démocratie « sensée » pour les citoyens est indispensable.

Aussi, les sens exprimés par les gouvernants et les sens exprimés par les gouvernés devraient s'harmoniser afin que l'action étatique, tout comme les solutions publiques, soit consensuelle et acceptée par tous. Le décalage cognitif entre la population locale et l'Etat n'est pas toujours opérationnel et peut être source d'un déficit d'appropriation et d'endogénérisation des instruments de politiques publiques ; occasionnant ainsi les récurrentes situations d'échec de l'agir gouvernemental. Il est donc nécessaire d'œuvrer à la promotion d'une éducation civique favorable à la démocratie. Tel est l'esprit d'une réflexion qui, au final, permet d'identifier l'ensemble des conditionalités de l'enracinement de la gestion démocratique dans la cité africaine.

Au final, comme tout projet, l'ancrage de la démocratie ne se fait pas sur des terrains politiquement neutres en Afrique. L'ancien ordre qui préexistait éprouve souvent des difficultés pour se dissoudre dans ce nouvel ordre démocratique qui veut régir la cité africaine. D'où l'émergence de conflictualités motivées par les besoins de préservation d'intérêts et d'acquis ancestraux chez les défenseurs de l'ordre ancien faisant face aux dits démocrates dont leur épanouissement ne saurait se matérialiser que dans l'enracinement des valeurs démocratiques. Le basculement vers la démocratie ne devient possible qu'à l'issue de négociations dans lesquelles aucun des acteurs ne devrait avoir le sentiment d'avoir « perdu la face ». La centralité et la prépondérance de l'acteur dans les systèmes d'action de matérialisation du projet démocratique en Afrique demeurent alors indépassables. Même s'il n'est pas toujours évident de compter sur les forces favorables de l'histoire pour garantir le progrès de la démocratie, les citoyens ne sont pas pour autant des victimes passives des forces aveugles qu'ils peuvent bien contrôler et endiguer. Pour peu que la démocratie soit « sincèrement » revendiquée comme ordre politique souhaitable, les moyens de préservation et de promotion des idées et pratiques démocratiques peuvent être trouvés (R. Dahl ; 1998 :22). Et, jusqu'à présent, la démocratie demeure encore l'espoir d'une vie meilleure dans la « cité des hommes ». Ce n'est que par la démocratisation des ordres sociaux que les probabilités d'épanouissement socioéconomique individuel et/ou collectif s'amplifient. Le principal défi est de trouver des acteurs entretenant

un rapport positif avec l'intérêt général pour porter cet idéal démocratique. Et les porteurs de valeurs démocratiques sont encore trouvables en Afrique.

Bibliographie

1. Akindes Francis, 1996, *Les mirages de la démocratisation en Afrique Subsaharienne francophone*, Paris, Karthala
2. Aron Raymond, 1965, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard
3. Berger Peter. & Luckman Thomas, 1966, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck
4. Bouquet Christian, 2004, « Du mauvais usage de la démocratie », in Moreal D.D. (dir.), « *Géopolitique africaine* », revue trimestrielle n°14 avril 2004, pp 237-251
5. Bourdieu Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil
6. Brisson Elisabeth, 2009, *La démocratie une ou multiple ?*, Paris, Ellipses
7. Dahl Robert, 1998, *De la démocratie*, Yale University, Yale
8. Daloz Jean. Pierre. et Quantin Pierre. (dir.), 1997, *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes*, Paris, Karthala
9. De Tocqueville Alexis, 1990, *De la démocratie en Amérique*, Tome I, Paris, J. Vrin
10. Domargen Jean Yves et Mouchard Daniel, 2010 (3e éd.), *Introduction à la sociologie politique*, Louvain, De Boeck supérieur
11. Encyclopeadia universalis, 1996, 510
12. Gazibo Mamoudou et Thiriot Céline (dirs.), 2009, *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala,
13. Gberie Lansana, 2012, « La démocratie est-elle menacée en Afrique de l'Ouest? » In <https://www.un.org/africanewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-2012/la-d%C3%A9mocratie-est-elle-menac%C3%A9e-en-afrique-de-l%E2%80%99ouest> consulté le 20 septembre 2023
14. Gbetsogbe Ange K., 2022, *La CEDEAO, vers la descente aux enfers ?* Lomé, Edition TG
15. Grawitz Madeleine, 2000, *Lexique des sciences sociales*, Dalloz, Paris
16. Hagberg Sten, Kibora Ludovic. et al., 2017, *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016 : Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans « un Burkina Faso nouveau »*, Université d'Uppsala, Uppsala
17. Hagberg Sten, Kibora Ludovic. et Körling Gabriella. (dir), 2019, *Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel*, Université d'Uppsala, Uppsala
18. Hallowell John H., *Les fondements de la démocratie*, Nouveau Horizon, Chicago, 1954, 198 p.

19. Hauriou Maurice, 1896, *La science sociale traditionnelle*, Paris, Larose
20. Hauriou Maurice, 1906, « L'institution et le droit statutaire », Recueil de législation, p. 134-182.
21. Hauriou Maurice, 1925, « La théorie de l'institution et de la fondation. Essai de vitalisme social », in *Aux sources du droit : le pouvoir, l'ordre et la liberté*, Cahiers de la Nouvelle Journée, n° 23 (réimprimé Université de Caen, 1990).
22. Hermet Guy, 1986, *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica
23. Hermet Guy, 1993, *Culture et Démocratie*, Paris -UNESCO, Albin Michel
24. Houngnikpo, C. Marturin, 2004, *L'illusion démocratique en Afrique*, Paris, l'Harmattan
25. Kaboré Boniface, 2016, « L'universel démocratique et ses adaptions socio-culturelles : Considérations casuistiques », in www.bu.edu/wcp/rapers/Poli/Polikabo.htm. consulté le 28 avril 2016
26. Ki-Zerbo Joseph, 2004, *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Paris, Editions de l'Aube.
27. Ki-Zerbo Joseph, 2008, *Regards sur la société africaine*, Dakar, Panafrika
28. Ki-Zerbo Joseph, 2014, *Paroles d'hier pour aujourd'hui et demain, convictions et prises de position politiques*, Ouagadougou, Fondation pour l'Histoire et le Développement Endogène de l'Afrique
29. Ki-Zerbo Joseph. et Al, 1992, *La natte des autres, Pour un développement endogène en Afrique*, Dakar, CODESRIA
30. Koffi Tsigbé Nutefé, 2019, « Les transitions politiques en souffrance : les cas du Togo, de la République de Guinée et du Nigeria », in Gorée Institute, *L'Etat de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace CEDEAO : Permanences et ruptures*, Dakar, Gorée Institute, pp. 121-154
31. Lamizet Bernard et Silem Ahmed, 1997, *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*, Paris, Ellipses
32. Loada Marie-Gervais Augustin, 2023, *Le procès de la démocratie*, Communication du Dialogue Démocratique organisé par le Centre pour la Gouvernance Démocratique le 15 septembre 2023 à Ouagadougou.
33. Mannoni Pierre, 1998, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1998
34. Millard Éric, 1995, « Hauriou et la théorie de l'institution ». In *Droit et société*, n°30-31, 1995. L'environnement et le droit. Consulté sur https://www.persee.fr/docAsPDF/dreso_0769-3362_1995_num_30_1_1343.pdf le 25 octobre 2023.

35. Mpuila Tshipamba, « La démocratie dans la société négro-africaine précoloniale », in www.africatime.com
36. Nana Firmin (2007), *Analyse sociohistorique d'une institution d'administration électorale au Burkina Faso : cas de la CENI*, Mémoire de DEA en Science Politique, Université de Ouagadougou, UFR/SJP.
37. Nana Firmin, 2016, « De l'ancrage démocratique en Afrique : Problèmes, sens et conditions d'une démocratie endogène selon Joseph KI-ZERBO », in Sanou Fernand et Sissao Alain Joseph, *Développement endogène de l'Afrique et mondialisation, Une relecture de la pensée du Professeur Joseph KI-ZERBO*, Ouagadougou, PUO-Fondation Joseph KI-ZERBO
38. Nana, Firmin, 2005, *Approche socio-anthropologique des représentations sociales sur les femmes politiques dans la ville d'Ouagadougou*, Mémoire de maîtrise de sociologie, Ouagadougou, Université de Ouagadougou
39. Natielse Kouléga Julien, 2013, *Le Burkina Faso de 1991 à nos jours : entre stabilité politique et illusionnisme démocratique*, thèse de Doctorat en Science politique, Université Montesquieu - Bordeaux IV
40. Parekh Bhikhu, 1992, « The cultural particularity of liberal democracy » in *Political Studies*, vol. XL, 1992, pp. 160-175.
41. Philippe Ardent et Mathieu Bertrand, 2016, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, LGDJ
42. Rocher Guy, 1970, *Introduction à la sociologie générale : l'Action sociale*, tome1, Paris, Points
43. Rouquette Michel-Louis et Rateau De Patrick, 1998, *Introduction à l'étude des représentations sociales*, Grenoble, PUG
44. Sen Amatyar, 2003, *Un nouveau modèle économique : Développement, Justice, liberté*, Paris, Odile Jacob Poches
45. Seymour Martin Lipset, 1963, *L'homme et la politique*, Paris, Seuil
46. Syemour Martin Lipset, 1959, « Some social requisites of democracy » in *Economic development and political legitimacy*, American political science Review, n°1, pp.69-105.
47. Sylla Lansana., 2006, *Existe-t-il un modèle universel de démocratie ?* Abidjan, Les Editions du CERAP
48. Union Africaine, 2007, *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*, Addis Abeba, Union Africaine

49. Vanin-Verna Laurence, 2009, *Pourquoi le politique ? L'avenir de la citoyenneté*, Paris, Ellipses
50. WADEMOS, 2023, *Déclaration finale de la conférence régionale de WADEMOS sur le déclin démocratique et les transitions politiques en Afrique de l'ouest francophone* tenue à Abidjan du 1er au 2 août 2023
51. Yao Assogba, 2012, *L'Afrique au fil de la démocratisation, du développement et de la mondialisation*, in <http://classiques.uqac.ca/> consulté le 07/04/2017